

Diplôme d'état de psychologue scolaire (DEPS)

Par **DONNAREL**, le **16/01/2012** à **21:44**

Bonjour,

j'espère que vous pourrez me conseiller : Je suis professeur des écoles, et j'ai la possibilité de postuler, au sein de l'éducation nationale, à une formation au DEPS avec une licence de psychologie. J'ai passé par correspondance, à mes frais et tout en travaillant cette licence en 2010/2011.

Pour des raisons financières, il semblerait que l'éducation nationale mette un frein à cette formation et recrute bientôt ses psychologues scolaires sur master ?

Dans l'attente, dans mon académie, il n'y a pas eu de formation cette année 2011/2012, et il n'y en aura sans doute pas l'année prochaine, dernière année de recrutement selon ces modalités (d'après les bruits de couloir, rien n'est jamais officiel) avant recrutement sur master. J'aurais donc fait cette démarche pour rien alors que les textes, au moment de mon choix et encore à ce jour définissent ces mêmes modalités de recrutement, et que de nombreux postes sont à pourvoir.

Est-il possible de dénoncer ces modifications arbitraires, sachant en outre que d'autres académies ont recruté cette année et recrutent pour 2012 /2013 ?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette question, ainsi que de votre réponse.

Cordialement.

P. DONNAREL

Par P.M., le 16/01/2012 à 22:12

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale de la branche d'activité...

Par **DONNAREL**, le **16/01/2012** à **22:23**

Malheureusement ce sujet ne semble pas être la préoccupation majeure du syndicat auquel j'adhère....

je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement

Par bandura, le 28/02/2012 à 10:39

Bonjour

Je suis psychologue de l'Education nationale.

Beaucoup d'entre nous ont fait tout ou partie de leur cursus universitaire en psychologie jusqu'au M2 en travaillant...et à nos frais. On peut le regretter, mais c'est une réalité. Je ne peux que te conseiller de poursuivre tes études jusqu'au bout et ainsi de devenir psychologue, quel que soit le recrutement.

Si tu es intéressé(e) par les études en elles-mêmes, tu en tireras un enrichissement intellectuel ainsi que des connaissances professionnelles lors des stages. Ensuite, tu te rendras vite compte sur le terrain qu'une solide formation, dans plusieurs domaines de la psychologie, est aujourd'hui nécessaire pour être un praticien de qualité.

Par youris, le 28/02/2012 à 11:05

bjr,

les recrutements se font par académies et selon leurs besoins.

quand vous avez décidé de passer votre licence, il me semble que vous n'aviez aucune assurance que les recrutements continueraient pour l'avenir.

dans ces conditions il est difficile de contester des décisions qui sont peut être arbitraires mais qui sont dans le pouvoir de l'employeur de gérer ses recrutements futurs en modifiant le niveau et la quantité des recrutements.

Par **DONNAREL**, le **01/03/2012** à **01:10**

J'avais simplement l'impression que les règles du jeu avaient changé en cours de route... Dans la mesure où après avoir préparé une licence pour pouvoir accéder à la formation, il s'avère que cela n'est plus suffisant, et qu'un master 2 est nécessaire.

Quand on connait le coût et les contraintes de cette préparation à distance, cela change considérablement la donne...

Par psychologie scolaire, le 27/02/2014 à 06:00

Je vous conseille d'aller voir les psychologues scolaire déjà en poste pour en savoir plus de détails là dessus. Ce sont des personnes expérimentés dans le domaine.Regarde le site http://edu-coaching.ch

Par domat, le 27/02/2014 à 16:17

le message de donnarel date de 2 ans, j'espère que depuis son problème est réglé